

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC SK 711

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 750711030

Page 2 de 12

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment du savon et de l'eau.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Polydiméthylsiloxane + réticulant + matière de remplissage + matière auxiliaires

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
108-88-3	toluène			< 20 %
	203-625-9	601-021-00-3		
	Flam. Liq. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H361d H315 H336 H373 H304			
4253-34-3	Methyltriacetoxysilan			< 10 %
	224-221-9		01-2119962266-32	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1; H302 H314 H318 EUH014			
1067-33-0	Dibutylzinndiacetat			< 0,1 %
	213-928-8		01-2119634587-29	
	Muta. 2, Repr. 1B, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1B, STOT SE 1, STOT RE 1, Aquatic Chronic 1; H341 H360 H314 H317 H370 H372 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC SK 711

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 750711030

Page 3 de 12

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
108-88-3	203-625-9	toluène	< 20 %
		par inhalation: CL50 = 49 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 12200 mg/kg	
4253-34-3	224-221-9	Methyltriacetoxysilan	< 10 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
1067-33-0	213-928-8	Dibutylzinndiacetat	< 0,1 %
		Aquatic Chronic 1; H410: M=10	

Information supplémentaire

Ce produit ne contient aucune substance extrêmement préoccupante (SVHC) à déclarer répertoriée dans un concentration de $\geq 0,1\%$ [article 59 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)]

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Le produit libère de petites quantités d'acide acétique pendant la polymérisation.
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'emballage, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité). L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Éviter l'exposition des femmes en début de grossesse.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec Eau et savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Ne pas provoquer de vomissement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des informations pertinentes peuvent être trouvées dans d'autres parties de cette section.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Éviter l'exposition des femmes en début de grossesse.
Dangers éventuels: effets toxiques pour la reproduction

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone. Poudre d'extinction. Sable.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de gaz ou de vapeurs de combustion dangereux. L'exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé! Produits d'incendie dangereux: Oxydes de carbone, oxydes de silicium, hydrocarbures incomplètement brûlés, vapeurs toxiques et très toxiques. En brûlant le développement de suie forte.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC SK 711

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 750711030

Page 4 de 12

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utilisez une combinaison de protection chimique bien ajustée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuel Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Éloignez les personnes non protégées. Assurer une aération suffisante.

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir chapitre 13). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Couvrez les égouts.

Pour le nettoyage

Ramasser mécaniquement et éliminer correctement. Ne pas rincer à l'eau. Pour de petites quantités: Ramasser avec un matériau liant les liquides, de préférence un matériau liant les acides, et éliminer correctement. Pour les grandes quantités: Les liquides peuvent être aspirés avec des aspirateurs ou des pompes. S'il est inflammable, utilisez uniquement des appareils électriques alimentés à l'air ou correctement régulés. Enlevez toute surface glissante avec un détergent, une solution de savon ou un autre nettoyant biodégradable. Les huiles de silicone sont glissantes, la substance renversée est donc un risque pour la sécurité. Pour améliorer l'adhérence, appliquez du sable ou un autre matériau granulaire inerte.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également section 8,13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Veiller à aspirer les vapeurs / aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inspirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Entreposer séparément les vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC SK 711

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 750711030

Page 5 de 12

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Ces informations ne sont pas disponibles.

Conseils pour le stockage en commun

Ces informations ne sont pas disponibles.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Protéger de l'humidité.

Température minimum de stockage: 0 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mastic silicone

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
64-19-7	Acide acétique	10	25		VME (8 h)	
		20	50		VLE (15 min)	
108-88-3	Toluène	20	76,8		VME (8 h)	
		100	384		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
108-88-3	Toluène	Toluène	20 µg/l	Sang	en début de poste et fin de semaine

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Gants de protection Caoutchouc fluoré.

durée d'utilisation env. 480 minutes. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Vêtement de protection

Protection respiratoire

Si une exposition par inhalation supérieure à la limite d'exposition sur le lieu de travail ne peut être exclue, un équipement de protection respiratoire approprié doit être utilisé. Protection respiratoire appropriée: appareil respiratoire avec masque complet, conformément aux normes reconnues telles que la norme EN 136. Type de filtre recommandé: Filtre à gaz ABEK (certains gaz et vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac / amines), conformément aux normes reconnues telles que EN 14387. Porter un équipement de protection respiratoire approprié et des vêtements de protection en cas d'exposition à un aérosol ou à un aérosol.

Protection respiratoire appropriée: appareil respiratoire avec masque complet, conformément aux normes reconnues telles que la norme EN 136. Type de filtre recommandé: Filtre combiné ABEK-P2 (certains gaz et

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC SK 711

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 750711030

Page 6 de 12

vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac / amines, particules), conformément aux normes reconnues telles que l'EN 14387 En cas d'exposition longue ou forte, utiliser un appareil respiratoire. Protection respiratoire appropriée: Un appareil respiratoire autonome, conformément aux normes reconnues telles que la norme EN 137. Respectez les délais de protection respiratoire ainsi que les instructions du fabricant de l'appareil.

Protection contre les risques thermiques

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu

Gants résistant aux basses températures: non demandé

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	transparent
Odeur:	forte
Seuil olfactif:	indéterminé

	Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	Exempt
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	111 (1013 hPa) °C
Limite inférieure d'explosivité:	1,2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	7 vol. %
Point d'éclair:	6 °C DIN 53213
Température d'auto-inflammation:	env. 540 °C DIN 51794
pH-Valeur:	non applicable Mélange non soluble dans l'eau
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble
Pression de vapeur: (à 20 °C)	29 hPa
Pression de vapeur: (à 50 °C)	123 hPa
Densité (à 23 °C):	1,08 g/cm ³ DIN 53217
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations**Autres caractéristiques de sécurité**

Viscosité dynamique: env. 65000 mPa·s Brookfield
(à 23 °C)

Information supplémentaire

Produits de décomposition qui peuvent se dégager en cas d'hydrolyse:
acid acétique: limites d'explosion 4 -17 Vol. %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température et pression ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC SK 711

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 750711030

Page 7 de 12

10.4. Conditions à éviter

humidité. Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact de l'eau, Bases, alcools. Formation de: Acide acétique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition qui peuvent se dégager en cas d'hydrolyse: Acide acétique.

Information supplémentaire

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Pas d'information toxicologique disponible.

Estimation de la toxicité aiguë (Oral(e)) >5000 mg/kg

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
108-88-3	toluène					
	cutanée	DL50 mg/kg	12200	Lapin	GESTIS	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	49 mg/l	Rat	GESTIS	
4253-34-3	Methyltriacetoxysilan					
	orale	ATE mg/kg	500			

Irritation et corrosivité

Irritant pour les yeux et la peau.

(Résultat, Méthodes de détection et d'analyse lapin)

Effets sensibilisants

Absence de données toxicologiques.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

toluène: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

toluène (inhalatoire):

Organes cibles: Système nerveux central; Le produit est narcotique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

toluène (inhalatoire):

Organes cibles: Système nerveux central; Le produit est narcotique.

Danger par aspiration

En raison de la viscosité, aucun danger d'aspiration ne résulte de ce produit.

Composant toluène: Danger par aspiration

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC SK 711

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 750711030

Page 8 de 12

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau, Inhalation

11.2. Informations sur les autres dangers**Information supplémentaire**

Le produit libère de petites quantités d'acide acétique pendant la polymérisation. Ne pas aspirer longtemps et en grandes concentrations les produits de dédoublement pendant la polymérisation. Danger d'irritation en cas de contact prolongé avec le produit. toluène Irritant léger de la peau et des muqueuses, assèche la peau, narcotique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Il n'y a pas de données de test pour le mélange complet.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
108-88-3	toluène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 13 mg/l	96 h	Carassius auratus	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 12,5 mg/l	72 h		GESTIS	

12.2. Persistance et dégradabilité

silicone biodégradable. Le solvant est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
108-88-3	toluène	2,73

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance.

Information supplémentaire

Produit polymérisé insoluble dans l'eau

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

recommandation: Les matériaux qui ne peuvent pas être recyclés, retraités ou recyclés doivent être éliminés dans des installations approuvées conformément aux réglementations nationales, nationales et locales. Selon les réglementations, les méthodes de traitement des déchets peuvent inclure, par exemple, une élimination dans une décharge ou une incinération.

Pour ce produit, aucun numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets (AVV) ne peut être spécifié, car seule l'utilisation prévue par le consommateur permet une attribution. Le numéro de code de

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC SK 711

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 750711030

Page 9 de 12

déchets doit être déterminé au sein de l'UE en concertation avec l'entreprise d'élimination.

L'élimination des emballages contaminés

L'emballage doit être complètement vidé (sans gouttes, sans filet, sans spatule). Les emballages doivent de préférence être réutilisés ou recyclés conformément aux réglementations locales / nationales applicables.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que la substance. Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (toluène, n-propanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (toluene, n-propanol)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3



Marine polluant:	no
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
EmS:	F-E, S-E

Autres informations utiles (Transport maritime)

Réglementations particulières: 274, 330, 944

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1993
---	---------

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC SK 711

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 750711030

Page 10 de 12

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (toluene, n-propanol)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
Passenger LQ: Y341
Quantité exceptée: E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

transport routier: Marchandises dangereuses - exemption de quantités limitées (3.4 ADR / RID)!
le transport ferroviaire: Marchandises dangereuses - exemption de quantités limitées (3.4 ADR / RID)!
Fret maritime: QUANTITÉ LIMITÉE selon 3.4 Code IMDG possible jusqu'à 30 kg brut par colis (emballage composite).

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Il n'y a pas de transport en vrac prévu dans des pétroliers.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3, Inscription 30, Inscription 40, Inscription 48
Directive 2004/42/CE relative à COV VOC = 15,761%
dans les vernis et peintures:

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV): Ce produit n'est pas soumis à l'ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques lorsqu'il est mis sur le marché allemand.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC SK 711

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 750711030

Page 11 de 12

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 6,7,8,9,11,12,16.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquide inflammable

Acute Tox: Toxicité aiguë

Asp. Tox: Danger par aspiration

Skin Corr: Corrosion cutanée

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Muta: Mutagénicité sur les cellules germinales

Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways

(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

VOC: Volatile Organic Compounds

SVHC: Substance of Very High Concern

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC SK 711

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 750711030

Page 12 de 12

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH014	Réagit violemment au contact de l'eau.

Information supplémentaire

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)